

me semble absolument nécessaire que l'on fasse le plus tôt possible des démarches dans ce sens. Il y aurait une chose à faire. Nous ne manufacturons pas les explosifs au Canada, les matériaux qui entrent dans la fabrication des cartouches ne sont pas manufacturés ici. Le Gouvernement a présentement devant lui l'offre d'un industriel qui veut manufacturer les cartouches dans une localité que l'on doit désigner dans la province d'Ontario, et qui s'obligera à manufacturer les explosifs, la cordite, ou tout autre explosif dont il aura besoin dans sa fabrique ou dans ceux dont la fabrique de l'Etat pourra avoir besoin. Je crois que l'affaire aboutira, et peut-être avant bien longtemps.

M. WORTHINGTON : Le Gouvernement a-t-il l'intention d'acheter, en outre, des canons dont le ministre a parlé, des mitrailleuses telles que la "Colt" ou la "Pom-pom" ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui, nous en avons commandé quelques-unes ; mais je ne puis pas dire le nombre.

M. FOSTER : Ce qui m'inquiète un peu, c'est de savoir comment le ministre va s'y prendre pour un effectif de 100,000 hommes avec 47,000.

Sir FREDERICK BORDEN : Ainsi que je l'ai dit déjà, le rapport qu'on m'a fait est que nous devrions avoir plus de 47,000 hommes de milice active, peut-être 55,000. Nous trouverions ce chiffre dans les associations de tir, et parmi ceux qui ont fait leurs trois années de service militaire et font partie de la réserve. Naturellement, nous serons obligés de créer une réserve. Cela n'a pas encore été fait, mais nous nous proposons d'en établir une, et il sera facile d'y arriver. En attendant, nous avons dans les associations de tir les premiers éléments qui formeront la base, parce que tous les membres de ces associations signent une promesse, lorsqu'ils y entrent, de s'enrôler si le Gouvernement le demande. De sorte que je ne crois pas qu'il serait bien difficile d'obtenir les 40,000 ou 45,000 hommes supplémentaires suffisamment exercés, bons tireurs, et ayant déjà fait de l'exercice militaire, et de porter notre force militaire au double de ce chiffre.

M. CROCKETT : Je désire appeler l'attention du ministre sur le paragraphe 22 du rapport qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre concernant l'établissement d'un corps de cavalerie à Frédéricion. Ce paragraphe dit :

Pour commencer, il faut considérer la question de l'instruction des troupes mobiles à cheval. Aucune partie de la garnison, dont il a déjà été question, ne peut entreprendre d'instruire la cavalerie. Il y a déjà deux escadrons de cavalerie, savoir: (1) un escadron de dragons royaux canadiens; (2) un escadron de chasseurs royaux à cheval, cantonnés à Toronto et à Winnipeg respectivement.

L'effectif des régiments à cheval de la milice active a été considérablement augmenté en ces derniers temps sur la frontière canadienne au sud de Montréal. L'escadron de Toronto est stationné trop loin de cette partie du pays pour être un centre efficace d'instruction. Nous proposons donc de fonder un escadron supplémentaire des dragons royaux canadiens, dans un but d'instruction, et de le stationner à ou près de Saint-Jean d'Iberville, lorsque l'école d'infanterie aura évacué cette ville, pour, dans quelque temps, aller prendre ses quartiers généraux permanents à Montréal. Le Nouveau-Brunswick est une autre partie de notre territoire où les habitants font de bons cavaliers, où la frontière s'allonge sur une grande étendue, bordée par un mince cordon de population et où le nombre des troupes est insuffisant pour protéger le territoire. Notre intention est de transférer plus tard de Frédéricion à Halifax l'école d'instruction d'infanterie et de la remplacer par un 3e escadron de dragons royaux canadiens. Ce n'est pas notre intention, cependant, d'effectuer ce changement dans un avenir rapproché.

Je n'aime pas le mot "plus tard" et l'expression "dans un avenir rapproché". Quand le ministre a fait ses déclarations le 6 juin, au sujet de la réorganisation projetée des dépôts permanents, il a groupé sans discernement Saint-Jean d'Iberville et Frédéricion comme endroits où il était proposé de substituer des corps de cavalerie à des corps d'infanterie. Il a déclaré alors :

Je vais lire les déclarations que j'ai préparées, parce que je n'ai pas de raison de les taire. Ces déclarations ont trait à tous les dépôts, les dépôts en perspective et les dépôts existant.

Puis suivent les noms des villes où les différents corps sont établis et où il est proposé d'en établir d'autres. Le dernier paragraphe se lit :

Dragons royaux canadiens : un escadron chacun à Toronto (Ont.), Saint-Jean d'Iberville et Frédéricion (N.-B.). Les dragons royaux canadiens remplaceraient les régiments d'infanterie qui stationnent actuellement à ces dépôts.

M. FOWLER : Vous maintiendrez le dépôt de Frédéricion ?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui, mais pour la cavalerie au lieu de l'infanterie.

Plus loin, le ministre ajouta :

On me dit qu'au point de vue stratégique, Frédéricion est une ville importante pour le stationnement de la cavalerie.

Je dirai que la population de Frédéricion a interprété la déclaration du ministre comme une assurance positive que cette ville devait être avant peu un dépôt de cavalerie. Je crains qu'elle ne soit désappointée quand elle lira la déclaration vague du ministre dans le mémoire qu'il vient de déposer. La présente déclaration du ministre est bien vague comparée à celle qu'il a faite le 6 juin, au sujet de Frédéricion, dont le régiment d'infanterie a été transféré à Halifax ; mais elle est bien catégorique au sujet de Saint-Jean d'Iberville, où il est proposé de stationner un corps de cavalerie et d'où le